



BARÈMES TTC DES HONORAIRES DE L'AGENCE

A partir du 01/06/2024

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Jusqu'à 70 000 €uros	5 500 € ttc
De 70 001 à 150 000 €uros	7 500 € ttc
De 150 001 € et au-delà	5.00%
Rédaction d'un compromis seul	2 500€

LOCATION HABITATION ET MIXTE

8€ TTC/m² pour les frais de visites, frais de constitution du dossier et frais de rédaction de bail
3€ TTC/m² pour les frais d'états des lieux.
Honoraires d'entremise et de négociation offerts
Dans la limite d'un mois de loyer

Tarifs tenant compte de la loi Alur (décret n°2014-890 du 01/08/2014
pour les baux nus, ou meublés, soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6/07/1989).

LOCAL COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL

13% du loyer annuel à charge du preneur

GARAGES

90€00 à charge du preneur

GESTION

6% HT du montant du loyer mensuel (encaissements) hors assurances
Garantie des Loyers Impayés et détérioration immobilière : **2,70 % TTC** du loyer.

SYNDIC DE COPROPRIETE

- De 0 à 9 lots principaux : **195 à 350 €uros** TTC par an et par lot principal
- De 10 à 39 lots principaux : **155 à 300 €uros** TTC par an et par lot principal
- De 40 à 79 lots principaux : **140 à 255 €uros** TTC par an et par lot principal
- Plus de 80 lots et macro-lot : nous consulter (étude particulière au cas par cas).
- ASL : 80 à 140€ TTC par an et par lot principal
Avec un minimum de 900 €uros TTC.
Immeuble neuf : possibilité d'augmentation de 10 à 15% selon les cas.